

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 96**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Transfert des mesures d'accompagnement social de l'association Alise vers  
l'association des Cités du Secours Catholique.  
Avenant n° 1 aux conventions d'accompagnement social (ASELL et ASC) de  
l'association Alise

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
1.31.80**

## **PRESENTATION**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été institué par la loi n°90 – 449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement et modifié par la loi n°2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, a transféré la compétence du FSL aux Départements.

Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement de l'accompagnement social.

Ainsi, par délibérations :

- n°105 du 29 mai 2015 et 79 du 26 juin 2015
  - n°132 et n°138 de la Commission Permanente du 27 mai 2016,
- le Conseil Départemental a conventionné l'association ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT INSERTION SERVICE - ALISE dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social (dispositifs d'accompagnement socio éducatif lié au logement- ASELL et d'actions sociales collectives-ASC) au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

L'association ALISE a fait l'objet d'une dissolution votée en assemblée générale le 30 juin 2016 suivie au 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'une procédure d'absorption/fusion par l'association des Cités du Secours Catholique.

Les activités et missions d'accompagnement social pour lesquelles l'association ALISE a été conventionnée par le Conseil Départemental, sont donc transférées au sein de l'association des Cités du Secours Catholique.

Ainsi l'avenant n°1, modèle joint au rapport, transfère l'ensemble des mesures accordées en 2016 et celles de 2015 toujours en cours à l'association des Cités du Secours Catholique, et ce, pour poursuivre sans interruption, l'accompagnement social des ménages.

### **I - OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Ce rapport a pour objet :

- d'acter le transfert des mesures d'accompagnement social de l'association ALISE vers l'association des Cités du Secours Catholique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- d'autoriser la Présidente du Département à signer l'avenant n°1 aux conventions d'accompagnement social ASELL et ASC correspondant au modèle joint au rapport.

### **II - INCIDENCE FINANCIERE**

Ce rapport est sans incidence financière

### **III - CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle.

Je vous serais obligée de bien vouloir adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL